

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB à tendance cyclique Mackenzie (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de la Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers, ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de la Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du FNB

Signé « Luke Gould »

Luke Gould
Président et chef de la direction
Corporation Financière Mackenzie

Le 4 juin 2026

Signé « Terry Rountes »

Terry Rountes
Chef des finances, Fonds
Corporation Financière Mackenzie

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB à tendance cyclique Mackenzie (le « FNB »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état du résultat global pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds du FNB.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds du FNB à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

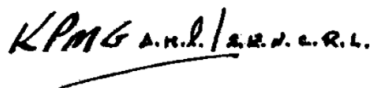
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Jacob Smolack.

Toronto, Canada

Le 4 juin 2026

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2026 \$
ACTIF	
Actifs courants	
Placements à la juste valeur	2 618
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60
Dividendes à recevoir	1
Sommes à recevoir pour placements vendus	–
Sommes à recevoir pour parts émises	–
Total de l'actif	2 679

PASSIF	
Passifs courants	
Sommes à payer pour placements achetés	40
Sommes à payer pour parts rachetées	–
Sommes à payer au gestionnaire	1
Total du passif	41
Actif net attribuable aux porteurs de parts	2 638

Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)

	par part	par série
	2026	2026
Parts en \$ CA	21,11	2 638

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2026 \$
Revenus	
Dividendes	14
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	1
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	88
Profit (perte) net(te) latent(e)	38
Total des revenus (pertes)	141

Charges (note 6)	
Frais de gestion	8
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	1
Frais du comité d'examen indépendant	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	9
Charges absorbées par le gestionnaire	–
Charges nettes	9

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	132
--	------------

Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	2
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	130
---	------------

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2026 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts	
À l'ouverture	–
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	130
Distributions versées aux porteurs de parts :	
Revenu de placement	(2)
Gains en capital	(67)
Total des distributions versées aux porteurs de parts	(69)
Opérations sur les parts :	
Produit de l'émission de parts	2 510
Réinvestissement des distributions	67
Paiements au rachat de parts	–
Total des opérations sur les parts	2 577
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	2 638
À la clôture	2 638

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2026 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	130
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(88)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(38)
Achat de placements ¹	(4 307)
Produit de la vente et de l'échéance de placements ¹	2 343
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(1)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	1
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(1 960)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts ¹	2 021
Paiements au rachat de parts ¹	–
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(2)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	2 019
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	59
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	–
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	60
Trésorerie	60
Équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	60
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	11
Impôts étrangers payés (recouvrés)	–
Intérêts reçus déduction faite des retenues d'impôt	1
Intérêts versés	–

¹ Compte non tenu des opérations en nature. Voir note 11 a).
Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS					
3M Co.	États-Unis	Produits industriels	50	11	10
Accenture PLC, cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	41	13	11
Acushnet Holdings Corp.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	77	9	10
Advanced Micro Devices Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	56	14	16
Affiliated Managers Group Inc.	États-Unis	Services financiers	5	2	2
Alcoa Corp.	États-Unis	Matériaux	119	7	11
Allegion PLC	États-Unis	Produits industriels	25	6	5
Allison Transmission Holdings Inc.	États-Unis	Produits industriels	55	9	9
Ally Financial Inc.	États-Unis	Services financiers	177	10	10
Alphabet Inc., cat. A	États-Unis	Services de communication	124	41	50
American Airlines Group Inc.	États-Unis	Produits industriels	556	10	8
American Eagle Outfitters Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	296	7	7
American Express Co.	États-Unis	Services financiers	30	14	13
Ameriprise Financial Inc.	États-Unis	Services financiers	12	8	7
Ametek Inc.	États-Unis	Produits industriels	21	6	6
Amphenol Corp., cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	58	11	10
Analog Devices Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	33	13	15
Apple Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	264	91	94
Applied Industrial Technologies Inc.	États-Unis	Produits industriels	20	7	7
Applied Materials Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	35	14	17
ArcBest Corp.	États-Unis	Produits industriels	68	9	9
Arista Networks Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	71	13	12
Assurant Inc.	États-Unis	Services financiers	21	7	6
Atlantic Union Bankshares Corp.	États-Unis	Services financiers	177	9	9
Autodesk Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	17	6	6
Avery Dennison Corp.	États-Unis	Matériaux	20	5	5
Avient Corp.	États-Unis	Matériaux	185	10	9
Bank of America Corp.	États-Unis	Services financiers	209	15	14
Bank of Hawaii Corp.	États-Unis	Services financiers	80	8	8
BankUnited Inc.	États-Unis	Services financiers	52	3	3
Belden Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	45	7	7
BlackRock Inc.	États-Unis	Services financiers	4	6	5
The Blackstone Group Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	83	18	13
Booking Holdings Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	1	7	6
Boot Barn Holdings Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	41	10	8
Broadcom Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	102	43	44
Broadridge Financial Solutions Inc.	États-Unis	Produits industriels	92	28	21
Brunswick Corp.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	77	8	8
Burlington Stores Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	21	8	10
Byline Bancorp Inc.	États-Unis	Services financiers	169	7	7
Capital One Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	32	9	8
CareDx Inc.	États-Unis	Soins de santé	398	10	10
The Carlyle Group	États-Unis	Services financiers	123	9	8
Carter's Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	188	9	9
Caterpillar Inc.	États-Unis	Produits industriels	15	12	15
CBRE Group Inc., cat. A	États-Unis	Biens immobiliers	38	8	7
The Charles Schwab Corp.	États-Unis	Services financiers	106	14	14
Chevron Corp.	États-Unis	Énergie	60	14	17
Chubb Ltd.	États-Unis	Services financiers	33	14	15
Citigroup Inc.	États-Unis	Services financiers	80	12	13
Citizens Financial Group Inc.	États-Unis	Services financiers	223	16	19
Clean Harbors Inc.	États-Unis	Produits industriels	33	12	13
Clear Channel Outdoor Holdings Inc., cat. A	États-Unis	Services de communication	2 985	10	10
Cognex Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	126	9	9
Cognizant Technology Solutions Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	98	10	8
Columbia Sportswear Co.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	101	8	8
Commercial Metals Co.	États-Unis	Matériaux	86	7	7
Corning Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	62	8	12
Costco Wholesale Corp.	États-Unis	Consommation de base	16	21	22
Credo Technology Group Holding Ltd.	États-Unis	Technologie de l'information	61	10	8
Crocs Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	27	3	3
CryoLife Inc.	États-Unis	Soins de santé	179	10	9
Cummins Inc.	États-Unis	Produits industriels	25	14	19
Curtiss-Wright Corp.	États-Unis	Produits industriels	7	6	7

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
Cushman & Wakefield Ltd.	États-Unis	Biens immobiliers	592	13	10
Customers Bancorp Inc.	États-Unis	Services financiers	97	9	9
Deckers Outdoor Corp.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	70	11	10
Deere & Co.	États-Unis	Produits industriels	12	10	9
Dell Technologies Inc., cat. C	États-Unis	Technologie de l'information	51	10	12
Delta Air Lines Inc.	États-Unis	Produits industriels	31	3	3
Dick's Sporting Goods Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	26	7	7
Donaldson Co. Inc.	États-Unis	Produits industriels	73	9	9
Dover Corp.	États-Unis	Produits industriels	22	6	6
DuPont de Nemours Inc.	États-Unis	Matériaux	102	7	6
East West Bancorp Inc.	États-Unis	Services financiers	57	8	8
Eaton Corp. PLC	États-Unis	Produits industriels	20	10	10
Element Solutions Inc.	États-Unis	Matériaux	214	8	10
EMCOR Group Inc.	États-Unis	Produits industriels	9	8	9
Emerson Electric Co.	États-Unis	Produits industriels	42	7	8
Entegris Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	55	10	9
Envista Holdings Corp.	États-Unis	Soins de santé	249	10	9
EOG Resources Inc.	États-Unis	Énergie	63	10	13
Evercore Partners Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	26	11	11
Expedia Group Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	27	10	9
Expeditors International of Washington Inc.	États-Unis	Produits industriels	97	17	19
F5 Networks Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	30	12	12
FB Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	68	5	5
FedEx Corp.	États-Unis	Produits industriels	25	10	12
Fifth Third Bancorp	États-Unis	Services financiers	128	8	8
FIGS Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	515	8	11
Five Below Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	32	8	10
Flextronics International Ltd.	États-Unis	Technologie de l'information	109	10	10
Ford Motor Co.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	462	8	7
Fortive Corp.	États-Unis	Produits industriels	92	7	7
Freeport-McMoRan Inc.	États-Unis	Matériaux	170	11	14
The Gap Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	233	8	8
Garmin Ltd.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	32	11	10
Gates Industrial Corp. PLC	États-Unis	Produits industriels	246	9	8
Genco Shipping & Trading Ltd.	États-Unis	Produits industriels	270	7	8
Generac Holdings Inc.	États-Unis	Produits industriels	30	9	8
German American Bancorp Inc.	États-Unis	Services financiers	78	4	5
Globus Medical Inc., cat. A	États-Unis	Soins de santé	73	9	9
The Goldman Sachs Group Inc.	États-Unis	Services financiers	19	20	22
Halliburton Co.	États-Unis	Énergie	114	5	6
Hamilton Lane Inc.	États-Unis	Services financiers	58	10	8
Hancock Holding Co.	États-Unis	Services financiers	81	8	7
HCA Holdings Inc.	États-Unis	Soins de santé	2	1	1
Helios Technologies Inc.	États-Unis	Produits industriels	99	10	9
Henry Schein Inc.	États-Unis	Soins de santé	56	6	6
Hubbell Inc., cat. B	États-Unis	Produits industriels	10	6	7
Huntington Bancshares Inc.	États-Unis	Services financiers	195	4	4
IDEX Corp.	États-Unis	Produits industriels	25	7	7
IDEXX Laboratories Inc.	États-Unis	Soins de santé	9	8	7
Illinois Tool Works Inc.	États-Unis	Produits industriels	16	6	6
Illumina Inc.	États-Unis	Soins de santé	35	7	6
Interactive Brokers Group Inc.	États-Unis	Services financiers	124	11	12
Intuitive Surgical Inc.	États-Unis	Soins de santé	17	13	11
Invesco Ltd.	États-Unis	Services financiers	139	4	5
IQVIA Holdings Inc.	États-Unis	Soins de santé	31	8	7
Iron Mountain Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	68	9	10
ITT Inc.	États-Unis	Produits industriels	19	5	5
J.B. Hunt Transport Services Inc.	États-Unis	Produits industriels	19	5	6
Jabil Circuit Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	25	8	9
Johnson & Johnson	États-Unis	Soins de santé	17	6	6
Johnson Controls International PLC	États-Unis	Produits industriels	57	10	10
JPMorgan Chase & Co.	États-Unis	Services financiers	55	23	23
Kennametal Inc.	États-Unis	Produits industriels	179	7	9
KeyCorp	États-Unis	Services financiers	277	7	8

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
Keysight Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	24	8	9
KLA-Tencor Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	6	10	12
Kohl's Corp.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	363	8	7
Kontoor Brands Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	124	13	12
Lam Research Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	56	13	17
LCI Industries	États-Unis	Consommation discrétionnaire	50	8	9
LeMaitre Vascular Inc.	États-Unis	Soins de santé	67	10	10
Levi Strauss & Co.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	391	11	10
Lincoln Electric Holdings Inc.	États-Unis	Produits industriels	24	8	8
Macy's Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	325	9	8
Magnolia Oil & Gas Corp.	États-Unis	Énergie	177	7	8
Marriott International Inc., cat. A	États-Unis	Consommation discrétionnaire	21	10	10
Mastercard Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	21	16	15
Mettler-Toledo International Inc.	États-Unis	Soins de santé	4	8	7
Micron Technology Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	37	13	17
Microsoft Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	142	93	73
MKS Instruments Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	33	7	11
Moelis & Co.	États-Unis	Services financiers	149	14	12
Mohawk Industries Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	47	7	6
Monolithic Power Systems Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	7	10	11
Monster Beverage Corp.	États-Unis	Consommation de base	61	7	6
Montrose Environmental Group Inc.	États-Unis	Produits industriels	326	10	10
Moody's Corp.	États-Unis	Services financiers	7	5	4
Morgan Stanley	États-Unis	Services financiers	97	20	22
MSCI Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	10	8	7
NetApp Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	71	10	10
The New York Times Co., cat. A	États-Unis	Services de communication	177	15	21
Nordson Corp.	États-Unis	Produits industriels	17	7	6
Northern Trust Corp.	États-Unis	Services financiers	40	7	8
Nucor Corp.	États-Unis	Matériaux	50	11	12
nVent Electric PLC	États-Unis	Produits industriels	92	12	15
NVIDIA Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	434	102	106
NXP Semiconductors NV	Chine	Technologie de l'information	36	10	10
ON Semiconductor Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	68	5	6
Outfront Media Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	256	9	9
Packaging Corp. of America	États-Unis	Matériaux	30	9	9
Palantir Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	53	14	11
Parker Hannifin Corp.	États-Unis	Produits industriels	6	7	7
Patrick Industries Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	57	8	9
The PNC Financial Services Group Inc.	États-Unis	Services financiers	35	9	10
Polo Ralph Lauren Corp., cat. A	États-Unis	Consommation discrétionnaire	25	11	12
PTC Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	56	15	11
Quanta Services Inc.	États-Unis	Produits industriels	12	8	9
Raymond James Financial Inc.	États-Unis	Services financiers	77	17	16
Raytheon Technologies Corp.	États-Unis	Produits industriels	30	7	8
RBC Bearings Inc.	États-Unis	Produits industriels	12	7	9
Regal Rexnord Corp.	États-Unis	Produits industriels	32	9	8
Regions Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	225	8	8
Revolve Group Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	312	10	10
Revvity Inc.	États-Unis	Soins de santé	48	6	6
Roku Inc.	États-Unis	Services de communication	67	9	9
Ross Stores Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	38	9	11
Rush Street Interactive Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	325	9	10
Ryder System Inc.	États-Unis	Produits industriels	31	8	9
Saia Inc.	États-Unis	Produits industriels	22	9	11
Seagate Technology	États-Unis	Technologie de l'information	22	12	12
SEI Investments Co.	États-Unis	Services financiers	46	5	5
Select Energy Services Inc., cat. A	États-Unis	Énergie	600	10	13
Semtech Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	78	8	8
ServiceNow Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	82	16	12
Simon Property Group Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	33	8	9
SiTime Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	19	11	9
SkyWest Inc.	États-Unis	Produits industriels	57	8	7
Snap-On Inc.	États-Unis	Produits industriels	26	12	13

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
Sotera Health Co.	États-Unis	Soins de santé	448	10	9
State Street Corp.	États-Unis	Services financiers	35	6	6
Steel Dynamics Inc.	États-Unis	Matériaux	109	22	27
Stifel Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	96	10	10
Sysco Corp.	États-Unis	Consommation de base	60	7	6
Tapestry Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	76	12	15
Targa Resources Corp.	États-Unis	Énergie	53	13	18
TE Connectivity PLC	États-Unis	Technologie de l'information	25	8	7
Teledyne Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	9	7	8
Texas Instruments Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	47	14	13
Thor Industries Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	73	10	8
The TJX Companies Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	50	10	11
Toll Brothers Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	33	7	6
Trane Technologies PLC	États-Unis	Produits industriels	17	10	10
TriCo Bancshares	États-Unis	Services financiers	65	4	4
Trimble Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	71	7	6
U.S. Bancorp	États-Unis	Services financiers	134	10	10
Ulta Beauty Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	10	8	7
UMB Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	52	8	8
Union Pacific Corp.	États-Unis	Produits industriels	22	7	7
United Airlines Holdings Inc.	États-Unis	Produits industriels	71	10	9
United Parcel Service Inc. (UPS), cat. B	États-Unis	Produits industriels	38	5	5
United Rentals Inc.	États-Unis	Produits industriels	7	9	7
Urban Outfitters Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	114	10	10
US Foods Holding Corp.	États-Unis	Consommation de base	77	9	10
Verizon Communications Inc.	États-Unis	Services de communication	175	11	12
VF Corp.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	348	9	8
Viper Energy Inc.	États-Unis	Énergie	118	8	8
Visa Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	22	10	9
The Vita Coco Co. Inc.	États-Unis	Consommation de base	104	7	7
W.W. Grainger Inc.	États-Unis	Produits industriels	7	10	11
Waters Corp.	États-Unis	Soins de santé	16	8	7
Watts Water Technologies Inc., cat. A	États-Unis	Produits industriels	17	7	7
Wells Fargo & Co.	États-Unis	Services financiers	108	13	12
Werner Enterprises Inc.	États-Unis	Produits industriels	192	9	8
WESCO International Inc.	États-Unis	Produits industriels	37	12	14
West Pharmaceutical Services Inc.	États-Unis	Soins de santé	32	11	11
Western Alliance Bancorp	États-Unis	Services financiers	73	8	7
Western Digital Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	30	9	11
Westlake Chemical Corp.	États-Unis	Matériaux	65	10	11
Williams-Sonoma Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	53	14	13
Winnebago Industries Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	188	10	8
Wintrust Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	30	5	6
WisdomTree Inc.	États-Unis	Services financiers	600	10	12
Wolverine World Wide Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	428	10	10
XPO Logistics Inc.	États-Unis	Produits industriels	33	9	9
Zions Bancorp	États-Unis	Services financiers	89	7	7
Zurn Water Solutions Corp.	États-Unis	Produits industriels	80	5	5
Total des actions				2 582	2 618
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				2 582	2 618
Trésorerie et équivalents de trésorerie					60
Autres éléments d'actif moins le passif					(40)
Actif net attribuable aux porteurs de parts					2 638

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2026

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	99,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
Autres éléments d'actif (de passif)	(1,5)

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	95,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
Irlande	1,6
Suisse	1,0
Royaume-Uni	0,6
Pays-Bas	0,4
Autres éléments d'actif (de passif)	(1,5)

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Technologie de l'information	26,8
Produits industriels	19,7
Services financiers	19,3
Consommation discrétionnaire	13,2
Soins de santé	4,9
Matériaux	4,6
Services de communication	4,2
Énergie	3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
Biens immobiliers	1,7
Consommation de base	1,7
Autres éléments d'actif (de passif)	(1,5)

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/Cboe Canada (« la Bourse »).

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte à la période close le 31 mars 2026, ou est présentée à cette date. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 a) pour la date de constitution du FNB.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») est une filiale indirecte à part entière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), elle-même une filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Mackenzie le 4 juin 2026.

Le 22 janvier 2026, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement afin d'éliminer l'obligation de présenter certains renseignements pour chaque série de titres dans l'état du résultat global, l'état de l'évolution de la situation financière et les notes annexes. Ces modifications étant entrées en vigueur le 22 avril 2026, elles ont été appliquées aux présents états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste *Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille*.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, Mackenzie aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du FNB de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du FNB dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du FNB en lien avec ces placements.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options vendues, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste *Marge sur instruments dérivés*. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste *Placements à la juste valeur*.

Les primes reçues à la vente d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option vendue vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat vendue est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2026.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un Fonds sous-jacent ou d'un FNB sont comprises dans les revenus d'intérêts aux fins de distribution, dans le revenu de dividendes ou dans le profit (la perte) net(te) réalisé(e), selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une défaillance, une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, y compris le montant brut des actifs et des passifs financiers comptabilisés, les montants compensés dans l'état de la situation financière et l'incidence nette sur l'état de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e)*.

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11, le cas échéant.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

j) Modifications comptables futures

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). Ces modifications portent sur le classement des actifs financiers et sur la comptabilisation des éléments réglés au moyen de paiements électroniques selon les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. Les possibles répercussions incluent notamment la modification des délais de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où les règlements prennent plus d'un jour. Ces modifications instaurent également un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, mais leur adoption anticipée est permise.

ii) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise.

Mackenzie évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes décrites ci-dessus. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du FNB.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces Fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

- I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;
- II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;
- III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 11 résume les détails des participations du FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

5. Impôts sur le résultat

Le FNB est admissible à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre. Le FNB peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception de l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du FNB.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt ou toute taxe applicables, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais autrement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB au 31 mars 2026 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de la période sont présentées à la note 11. Mackenzie gère le capital du FNB conformément à ses objectifs de placement énoncés à la note 11.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7. L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2026, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la durée moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs valeurs notionnelles. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de capitaux propres et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

g) FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

10. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FNB À TENDANCE CYCLIQUE MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) i.) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB au risque de change.

Devise	31 mars 2026				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	(%)	(\$)	(%)
USD	2 618	39	–	2 657				
Total	2 618	39	–	2 657				
% de l'actif net	99,2	1,5	–	100,7				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(133)	(5,0)	133	5,0

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2026, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB à l'autre risque de prix.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
31 mars 2026	262	9,9	(262)	(9,9)

v. Risque de crédit

Au 31 mars 2026, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2026			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions	2 618	–	–	2 618
Total	2 618	–	–	2 618

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert important n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire s'établissent comme suit :

	31 mars 2026 (\$)
Gestionnaire	–
Autres fonds gérés par le gestionnaire	2 070
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	–

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Au 31 mars 2026, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2026, le FNB n'avait aucun placement dans des fonds sous-jacents.